

La CCCI se positionne sur l'initiative de limitation

La Chambre cantonale consultative des immigrés s'oppose à l'initiative « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) », soumise au vote populaire le 27 septembre prochain.

La Suisse est une terre d'immigration. Elle doit sa prospérité à la présence de nombreuses personnes migrantes, qui sont venues avec leur force de travail, pour contribuer à la construction de notre pays. Si ce fut le cas par le passé, ça l'est encore aujourd'hui. Les migrant.e.s apportent leur savoir-faire, leur histoire, et nous relient à la situation politique et économique mondiale.

Pour la CCCI, s'il est important de reconnaître la contribution des étrangers et étrangères à l'économie de la Suisse, il est tout aussi important de reconnaître leur réalité : les personnes venues d'autre pays ne sont pas qu'une force de travail. Elles appartiennent à la société, qu'elles contribuent à enrichir par leur présence et par leur contribution à la vie publique.

La culture et l'identité d'un pays se définissent de manière dynamique, en évoluant sans cesse. Bien que la CCCI adhère aux positions liées à l'économie (et aux conséquences dramatiques si l'initiative de limitation devait être acceptée), elle ne peut réduire la migration qu'à cet aspect.

La présence de migrant.e.s sur le sol helvétique est une réalité dont nous sommes fiers. Les nombreuses communautés qui partagent leurs traditions, leurs valeurs et leur histoire permettent à la Suisse de rester ouverte aux réalités du monde, en lui évitant un repli sur elle-même basée sur une distinction entre « eux » et « nous » qui entretient une vision erronée de la réalité. Nous partageons notre vie avec des étranger.ère.s dans toutes les sphères de nos existences. Les derniers changements de lois migratoires ont déjà durement péjoré l'accès aux droits de ces dernier.ère.s : la loi sur la naturalisation (droit de cité, entrée en vigueur en 2018) et la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI entrée en vigueur en 2019) imposent des conditions très exigeantes aux personnes qui souhaitent vivre en Suisse et y obtenir des droits sociaux.

La CCCI estime que l'équilibre nécessaire à la cohabitation entre différentes cultures en Suisse repose sur des moyens forts, favorisant l'intégration, la protection du travail et la promotion d'une reconnaissance mutuelle, grâce à la rencontre. Tout ce que refusent les initiants.

Lausanne, le 11 septembre 2020

Renseignements complémentaires:

Nicolas Rouge, président de la CCCI, 079 446 18 68

Page internet de la Chambre cantonale consultative des immigrés : www.vd.ch/ccci